

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 mai 2021

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mai à dix-huit heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le douze mai deux mille vingt et un, s'est rassemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Sander CISINSKI, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

### OBJET

COMPTE  
ADMINISTRATIF  
2020 DU BUDGET  
PRINCIPAL DE LA  
VILLE DES LILAS

#### PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Alice CANABATE, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Alice CANABATE, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Arnold BAC par Christian LAGRANGE, Sonia ANGEL par Madeline DA SILVA, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Jimmy VIVANTE par Brigitte BERCERON, Bruno ZILBERG par Bénédicte BARBET.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Valérie LEBAS

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES LILAS**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville des Lilas,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de la Ville pour l'exercice 2020 concernant le budget principal,

Messieurs Lionel BENHAROUS et Daniel GUIRAUD ayants quittés la salle lors du vote.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif 2020 du budget principal de la ville des Lilas,

**ARTICLE 2 : APPROUVE** les résultats définitifs (restes à réaliser intégrés) du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la ville des Lilas, tels que résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	40 784 974,46	44 188 354,49
	Section d'investissement	6 126 475,61	6 744 712,29
+		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		5 731 133,80
	001 SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 117 196,86
=		=	=
<b>TOTAL (Réalizations +Reports)</b>		<b>46 911 450,07</b>	<b>57 781 397,44</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation		
	Section d'investissement	1 918 909,53	269 500,00
	<b>TOTAL des Restes à Réaliser à reporter en N+1</b>	<b>1 918 909,53</b>	<b>269 500,00</b>
=		=	=
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	40 784 974,46	49 919 488,29
	Section d'investissement	8 045 385,14	8 131 409,15
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>48 830 359,60</b>	<b>58 050 897,44</b>

**ARTICLE 3 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**ARTICLE 4 : RECONNAIT** la sincérité des reports de l'exercice 2020 et des rattachements de charges et produits intégrés dans les réalisations.

**ARTICLE 5 :** DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



**Lionel BENHAROUS**



Délibération votée par :

Voix pour 26

Voix contre 3

Abstentions 4

NPPV 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210519-D53-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture ;
- et de son affichage le **25 mai 2021**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).